REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010

N° 19 Objet de la délibération : Régie d'avances et de recettes - Equipement Polyvalent Jeunes Darnaise - Déficits.

Date de la convocation : 07/12/2010
Compte rendu affiché le : 15/12/2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 39

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Melle Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA

Excusé(e)s : M. Thierry VIGNAUD, Mme Saliha MERTANI, Mme Geneviève SOUDAN

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Jean-Marc THEVENON, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

Régie d'avances et de recettes - Equipement Polyvalent Jeunes Darnaise - Déficits

N° 19

Direction Ressources Financières

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté en date du 21 janvier 2010, Monsieur BERNOK Kamel a été nommé régisseur titulaire de la « Régie d'avances et de recettes » de l'Equipement Polyvalent Jeunes (EPJ) Darnaise.

Le 2 juin 2010 il a déposé plainte auprès du commissariat de Vénissieux pour un vol sans effraction de 352,50 € en numéraire et de factures que contenait la caisse.

Lors de la vérification qu'il a effectuée le 22 juin suivant, le Trésorier de Vénissieux a constaté au nivau des recettes que la différence entre l'encaisse et les écritures portées sur le « journal grand livre » s'élevait à 222,50 €.

Quant au déficit de la régie d'avances de 3.475,58 €, celui-ci a été ramené, après reconstitution de factures manquantes, à 36,00 €, montant qui correspond à une facture de 2009 (donc antérieure à la nomination de Monsieur BERNOK à l'EPJ Darnaise) jamais produite auprès de la Trésorerie.

Aussi le 4 octobre 2010 un ordre de reversement, de 36,00 € pour les avances et de 222,50 € pour les recettes, a été adressé par lettre recommandée au régisseur. Celui-ci a demandé le 27 octobre une décharge de responsabilité avec remise gracieuse des débets constatés.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 30/11/10,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
décide de :

- Compte tenu des circonstances (vol et facture antérieure à la nomination du régisseur), accepter la décharge de responsabilité demandée par Monsieur BERNOK et lui accorder la remise des débets de 36,00 € pour la régie d'avances et de 222,50 € pour la régie de recettes ;

- Accepter la prise en charge par la commune du débet de 36,00 € relatif à la régie d'avances ;

- Dire que cette dépense sera imputée sur les crédits du chapitre 67 : charges exceptionnelles, à l'article 6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion, à la rubrique 422 : autres activités pour les jeunes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN